



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODÈLE EN FORMATION

### ARTICLE 1 : CODE DU TRAVAIL

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les modèles, et ce pour la durée de la (ou des) prestation(s)

### ARTICLE 2 : DISCIPLINE

Il est formellement interdit aux modèles :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter en état d'ébriété ;
- De manger dans les salles de cours ou de pratique ;
- De venir accompagnées (conjoint, amis, enfants, animaux domestiques même tenus en laisse)

### ARTICLE 3 : SANCTIONS

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Exclusion définitive de l'école de formation

### ARTICLE 4 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

### Article 5 : ACOMPTE – MODALITES DE REMBOURSEMENT - ABSENCE

Afin de participer en tant que modèle pendant une formation, vous avez réglé préalablement à votre venue, les frais relatifs à la prestation dont le montant varie en fonction du niveau de la formation. (Tarifs sur [www.eimp.fr](http://www.eimp.fr))

Si vous souhaitez reporter votre venue et donc le créneau qui vous a été attribué, il convient de prévenir l'école par email uniquement, à l'adresse : [modele@eimp.fr](mailto:modele@eimp.fr) au moins 7 jours à l'avance (samedi, dimanche et jours fériés exclus)

Si vous souhaitez annuler votre participation, il convient de nous prévenir par email uniquement à l'adresse : [modele@eimp.fr](mailto:modele@eimp.fr) au moins 7 jours à l'avance (samedi, dimanche et jours fériés exclus) et de joindre un RIB nous permettant ainsi de procéder au remboursement de l'acompte par virement.

A défaut de respect des délais qui précèdent, l'acompte que vous avez versé nous sera définitivement acquis et vous ne pourrez en aucun cas, obtenir son remboursement.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque modèle avant toute inscription définitive.

### ÉCOLE INTERNATIONALE DE MAQUILLAGE PERMANENT

17 rue Eugène Delacroix – 75 116 PARIS

Siret n° 804 125 342 00027

[www.eimp.fr](http://www.eimp.fr)